

UNE HABITATION POPULAIRE DES ANNÉES 1920



24 juillet 2001

BRUXELLES (Molenbeek-Saint-Jean), « Cité Diongre », rue Joseph Diongre.

La cité-jardin conçue en 1922 par l'architecte Joseph Diongre dans la périphérie nord-ouest de Bruxelles se compose de maisons unifamiliales et d'immeubles à appartements groupés en un petit ensemble agrémenté d'espaces verts, d'arbres et de

parterres. Les bâtiments s'alignent le long d'une seule et même rue qui serpente à l'intérieur d'une sorte de clos.

Le style architectural évoque celui des villas de bord de mer avec toitures mansardées,

lucarnes, murs enduits de couleurs claires, volets en bois, balcons, etc.

La cité Diongre a failli disparaître en 1983 pour faire place à un immeuble barre comme il en existe plusieurs dans les environs immédiats.

Après la Guerre de 1914-18, une réponse originale est donnée au besoin de logements populaires : les cités-jardins. Les plus remarquables d'entre elles sont peu nombreuses, une vingtaine, et sont construites durant une courte période, de 1921 à 1926.

Les cités-jardins apportent un changement considérable dans les manières d'habiter des classes laborieuses. Contrairement aux cours et aux impasses, repliées sur elles-mêmes, les cités-jardins proposent des maisons désenclavées et ouvertes sur l'extérieur. Elles rompent également avec les ensembles mitoyens des cités patronales. Par le recours aux constructions jumelées ou aux petites unités disposées dans un environnement aéré et verdoyant, elles donnent à la demeure ouvrière une apparence bourgeoise.

Dans les cités-jardins, les rues assurent l'accès aux habitations. Elles ne servent pas d'abord à la circulation des voitures ni au stationnement. Des venelles se fauillent à l'arrière des jardins et conduisent vers des placettes réservées aux piétons. Elles facilitent le passage d'une rue à l'autre et la mobilité des personnes à l'intérieur des quartiers.